



COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 2/11/2020 N°4

L'an deux mille vingt et le deux du mois de novembre le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

Etaient présents : E. BONIFASSI, P. BOYRON, H. CASPARI, D. COTTON, G. DONNINI, F. FERAUD, S. LECAS, V. TASSIN, E. TERRIN, Joël GIVERSO.

Absents : Muriel CHRISTIAN, Franck ROUGEAUD.

Pouvoirs : Michèle GENIEYS a donné pouvoir à Paola BOYRON. Jean-Michel GUIBERT a donné pouvoir à Lucas GUIBERT.

ORDRE DU JOUR :

- Reprise du camping en commune
-

Secrétaire de séance : Eliane TERRIN

Rédaction : Christine ROBARDET

En premier lieu, Madame MONTULE présente dans la salle pose deux questions à savoir :

- Elle souhaite connaître les deux noms des fichiers S sur la commune qui ont agressé quelqu'un et dont personne ne peut ignorer les faits. Stéphane Lecas lui répond que ceci est du ressort de la gendarmerie.
- Elle préconise que le conseil municipal délibère afin que les commerces non essentiels restent ouvert pendant le confinement.

1° APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES DU 21 SEPTEMBRE 2020.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 21 septembre 2020. Ce document est adopté à l'unanimité.

2° REPRISE DU CAMPING EN COMMUNE

L'objet de ce conseil municipal est de pouvoir positionner la commune d'Entrevaux sur la restitution du camping du Brec par la CCAPV. Créé dans les années 80 par le SIVOM et transféré à la CCPE puis à la CCAPV, les investissements ont été gérés par ces structures.

Pour rappel c'est le seul camping dans le giron communautaire, alors que tous les autres sont en municipalité, ainsi la CCAPV se trouve à la limite de la légalité.

De nombreuses discussions et échanges ont eu lieu entre la commune et la CCAPV tout d'abord puis avec les communes de l'ex canton d'Entrevaux constituant l'ancien Sivom. Les 5 communes de l'ex canton ayant pris part à la création du camping demandent une indemnité de 5 820 € par commune soit au total 29 100 €.

Ainsi la CCAPV offrirait un fonds de concours de 10 000 € à la commune, pour des travaux de turbidité sur un montant de 20 000 €. Il y aura ensuite une renégociation du bail avec le gérant.

Monsieur François FERAUD souligne que l'on peut discuter de l'intérêt de garder ce camping et qu'il y a toutefois un intérêt humain et économique de le garder.

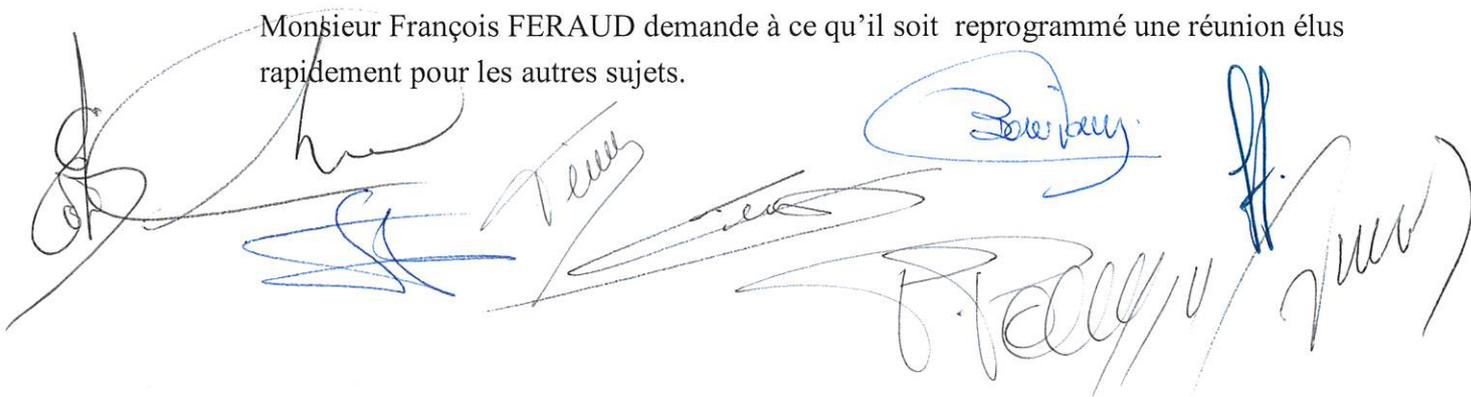
Le conseil municipal éclairé sur ce dossier peut délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3° QUESTIONS DIVERSES

Monsieur François FERAUD demande à ce qu'il soit reprogrammé une réunion élus rapidement pour les autres sujets.

A collection of handwritten signatures in blue ink, including several illegible signatures and one clearly legible signature that reads "François Feraud".